

Sujet : [INTERNET] Dossier SARL Avirex à Rexpoède

De : Elisa Chevalier <elisa.chevalier1@outlook.fr>

Date : 20/01/2021 11:36

Pour : "pref-installations-classees@nord.gouv.fr" <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

Bonjour,

Je souhaite manifester mon opposition à ce projet d'élevage intensif de poulets et de dindes. En effet, il soulève plusieurs problèmes et irrégularités au niveau de la réglementation.

Pour une première installation, les densités sont ici bien trop élevées. La directive européenne et [l'arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande](#), article III, mentionne qu'on ne peut pas dépasser 17 poulets par m² : " La densité d'élevage maximale dans une exploitation ou dans un poulailler d'une exploitation ne dépasse à aucun moment 33 kg/m²." (soit 17 poulets par m²) Pour atteindre une telle densité envisagée par l'exploitant (20 poulets par m²), il faut des obligations de résultats sur les lots précédents, ce qui ne sera pas le cas.

Dans ce type d'élevage, les animaux sont enfermés sans aucune possibilité d'aller à l'extérieur, ils sont entassés. Les problèmes de santé qu'ils vont rencontrer sont nombreux et graves : maladies, brûlures dues à l'ammoniac, difficultés respiratoires et cardiaque... Pourtant il est avéré que les animaux sont des êtres sensibles et ressentent donc autant la douleur que les mammifères.

Ce type d'élevage pollue les sols et les eaux et contribue aux émissions de gaz à effet de serre.

Et que dire de la santé des humains ? Les animaux en confinement sont des bombes à retardement et il y a un risque élevé de propagations de nouveaux virus.

La majorité des Français sont contre ces élevages. Comment peut-on encore les autoriser ?

Je vous remercie de prendre ma demande en considération.

Bien cordialement.

Elise Chevalier - Pas-de-Calais